



Admission en Seconde

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'issue de la commission, votre enfant est affecté au lycée Chateaubriand pour la prochaine rentrée scolaire.

Vous trouverez en pièce jointe l'ensemble des documents constituant le dossier d'inscription. Les documents sont à retourner entre le 30 juin et le 6 juillet par voie postale ou dépôt au lycée (boîte aux lettres ou dans les bacs à l'accueil)

Pour tous les élèves :

- la fiche de renseignements,
- la fiche d'infirmerie et le formulaire « ORSEC IODE »
- note d'information aux familles relative au dispositif départemental « ORSEC IODE » à *conserver par la famille*

Pour les demi-pensionnaires, la fiche d'inscription à la demi-pension. La page 1 est à conserver par vous, et la page 2 à nous retourner, accompagné d'un RIB.

Pour les internes (section AbiBac ou option CAV uniquement) :

- la note aux élèves internes. La page 1 est à conserver par vous, et la page 2 à nous retourner, accompagné d'un RIB.
- la fiche d'internat avec l'accusé de réception du règlement d'internat.

Et éventuellement :

- la contribution à la caisse de solidarité du lycée : montant laissé à la discrétion des familles,
- la cotisation à l'AS3E (sous enveloppe) : 14 euros,
- la cotisation à l'Association Sportive : 20 euros (chèque à remettre à la rentrée),
- l'adhésion à l'association des parents d'élèves.

Important

Pour les **élèves souhaitant intégrer la section européenne**, les photocopies des 3 bulletins de la classe de troisième doivent être fournis (**obligatoire**).

Rappel : l'inscription en section européenne n'est définitive qu'après examen du dossier de candidature spécifique. Un courrier de réponse vous sera transmis à partir du 9 juillet 2021.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le proviseur
P. Johannel

N.B : Si vous ne donnez pas suite à cette affectation, veuillez nous le faire savoir d'urgence par tout moyen à votre convenance. Au-delà du 9 juillet 2022, si l'établissement est sans information concernant votre confirmation d'inscription, la place proposée à votre enfant est mise à disposition d'une autre famille.

Si vous rencontrez des difficultés à l'impression des documents, des dossiers d'inscription vierges sont à votre disposition à l'accueil du lycée

SECONDE GENERALE : fiche de renseignements élève (1^{ère} partie)

Identité de l'élève

Nom : _____
Prénoms : _____ Date d'entrée dans l'établissement : ____ / ____ / ____
Né(e) le : ____ / ____ / ____ Code département : ____ Commune : _____
Nationalité : _____ Sexe (M ou F) : ____
@ courriel de l'élève : _____
Adresse de l'élève si différente du légal 1 : _____
Code postal : _____ Commune : _____ ☎ portable : _____

Scolarité de l'année en cours 2022-2023

Classe : _____ Doublement : (O ou N) : ____
Régime : _____

Option obligatoire :

Cocher la case correspondant à votre choix

LVA	Allemand	
	Anglais	

LVB	Allemand		Espagnol	
	Anglais		Italien	

Option facultative :

Cocher la case correspondant à votre choix

Dispositif européen **	
ARABE LVC	
PORTUGAIS LVC	
RUSSE LVC	
LATIN *	
GREC *	
LATIN et GREC *	
LATIN et RUSSE	
LATIN et PORTUGAIS	
LATIN et ARABE	
CAV – Cinéma-audiovisuel ***	

**** Dans ce cas, fournir une copie des trois bulletins scolaires de la classe de troisième.**

*** débutant accepté**

***** option sélective - sur candidature uniquement**

Scolarité de l'année précédente 2021-20122

Nom de l'établissement : _____
Code département : ____ Commune : _____
Classe : _____

SECONDE GENERALE : fiche de renseignements élève (2^{ème} partie)

Identité de l'élève

Nom : _____
Prénoms : _____

Responsable légal 1

Nom : _____
Prénom : _____ Lien de parenté : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____ Pays : _____
☎ domicile : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____
@ courriel : _____
Situation emploi : _____ Profession : _____ Code : _____
Nombre d'enfants à charge en lycée et collège : _____ Nombre total d'enfants à charge : _____
Autorisez-vous la communication de votre adresse et votre courriel aux associations de parents d'élèves (O ou N) : _____

Responsable légal 2

Nom : _____
Prénom : _____ Lien de parenté : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____ Pays : _____
☎ domicile : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____
@ courriel : _____
Situation emploi : _____ Profession : _____ Code : _____
Autorisez-vous la communication de votre adresse et votre courriel aux associations de parents d'élèves (O ou N) : _____

Personne à prévenir

Nom : _____
Prénom : _____ Lien de parenté : _____
☎ domicile : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU LYCÉE

Nous soussignés, _____, responsables de l'élève, reconnaissons avoir pris connaissance du règlement intérieur qui s'applique dans l'établissement, mis en ligne sur le site de l'établissement <https://www.lycee-chateaubriand.fr/wp-content/uploads/2016/05/R%C3%A8glement-int%C3%A9rieur-charte-Rentr%C3%A9e-2015.pdf>

Date : __ / __ / ____

Signature :



LYCEE CHATEAUBRIAND
RENNES

Informations sur la constitution des classes

Rentrée 2022

En seconde (7 classes)

Les classes seront par nature hétérogènes et constituées en fonction des options et de l'équilibre garçons/filles.

Deux classes de secondes sont constituées avec des élèves sélectionnés en section AbiBac (double cursus donnant accès au bac français et au bac allemand).

Ces deux classes comprendront chacune 24 élèves de section AbiBac.

Les cours se déroulent de la manière suivante :

Classe entière : cours de Français, Mathématiques, Langue Vivante Anglais, EPS.

Les autres cours et dédoublements ont lieu en groupe

En première

Les classes sont constituées en fonction des choix de spécialités, des options et de l'équilibre garçons/filles.

En terminale

Les classes sont constituées en fonction des choix de spécialités, des options et de l'équilibre garçons/filles.

AUCUN CHANGEMENT DE CLASSE NE SERA EFFECTUÉ APRES LA RENTREE



**LYCEE CHATEAUBRIAND
RENNES**

INSCRIPTIONS - REINSCRIPTIONS SECOND CYCLE - RENTREE 2022

Inscriptions en seconde :

- Pour les familles qui optent pour la télé-inscription : entre le 30 juin et le 5 juillet 2022
- Retour des dossiers entre le 30 juin et le 6 juillet par courrier ou dépôt au lycée

NB : La commission de recrutement en section euro aura lieu le X juillet 2022

Inscriptions en première :

- Retour des dossiers entre le 2 et le 8 juin par courrier ou dépôt au lycée

NB : les dossiers des élèves redoublants ou issus d'autres établissements seront traités directement par le secrétariat scolarité.

Inscriptions en terminale :

- Retour des dossiers entre le 13 et le 17 juin par courrier ou dépôt au lycée

- Elèves ayant échoué au baccalauréat à l'issue du premier groupe d'épreuves : retrait du dossier à partir du mardi 5 juillet. Dépôt du dossier le vendredi 8 juillet au plus tard.
- Elèves ayant échoué au baccalauréat à l'issue du second groupe d'épreuves : retrait du dossier le lundi 11 juillet. Dépôt du dossier le mardi 12 juillet plus tard.

NB : les dossiers des élèves issus d'autres établissements seront traités directement par le secrétariat scolarité.

Diffusion des listes de livres sur le site du lycée d'ici à fin juin 2022

ATTENTION : TOUTE REINSCRIPTION NE SERA CONSIDEREE COMME DEFINITIVE QUE SI L'ELEVE EST EN REGLE AVEC LE CDI ET LE SERVICE INTENDANCE



Rentrée scolaire 2022

Accueil des élèves du secondaire

- Jeudi 1^{er} septembre 2022 de 09h00 à 13h00 : accueil des **internes** : seconde, première et terminale.
- Jeudi 1^{er} septembre 2022 de 14h30 à 17h : accueil des **élèves de seconde** par le professeur principal et distribution des cartes de cantine par le service de l'intendance.
- Jeudi 1^{er} septembre 2022 de 15h à 18h : accueil des **élèves de première et de terminale** par le professeur principal.
- Vendredi 2 septembre 2022 : début des cours pour les **secondes, premières et terminales** (selon l'emploi du temps donné le jeudi 1^{er} septembre 2022)

Accueil des parents d'élèves du secondaire

- Vendredi 2 septembre 2022 à 18h30 : réunion de présentation du lycée faite par la direction pour les nouveaux parents des élèves suivie de la réunion d'information de l'association des parents d'élèves: la FCPE.
- Lundi 5 septembre 2022 à 18h15 : réunion parents-professeurs de **terminale**.
- Mardi 6 septembre 2022 à 18h15 : réunion parents-professeurs de **première**.
- Jeudi 8 septembre 2022 à 18h15 : réunion parents-professeurs de **seconde**.

CODIFICATION DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIALES

AGRICULTEURS

- 10 – Agriculteurs

ARTISANS – COMMERÇANTS – CHEFS D' ENTREPRISES

- 21 – Artisans
- 22 – Commerçants et assimilés
- 23 – Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES

- 31 – Professions libérales
- 33 – Cadres de la fonction publique
- 34 – Professeurs et assimilés
- 35 – Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 – Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
- 38 – Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises

PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

- 42 – Instituteurs et assimilés
- 43 – Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 – Clergé, religieux
- 45 – Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 – Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 – Techniciens
- 48 – Contremaîtres, agents de maîtrise

EMPLOYES

- 52 – Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 – Policiers et militaires
- 54 – Employés administratifs d'entreprises
- 55 – Employés de commerce
- 56 – Personnels des services directs aux particuliers

OUVRIERS

- 61 – Ouvriers qualifiés
- 66 – Ouvriers non qualifiés
- 69 – Ouvriers agricoles

RETRAITES

- 71 – Retraités agriculteurs, exploitants
- 72 – Retraités artisans, commerciaux et chefs d'entreprises
- 73 – Retraités cadres et professions intermédiaires
- 76 – Retraités employés et ouvriers

AUTRES INACTIFS

- 81 – Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 82 – Personnes sans activité professionnelle
- 99 – Non renseigné



SECOND CYCLE

NOTICE POUR L'INSCRIPTION À DEMI-PENSION

A RENDRE IMPERATIVEMENT AU SERVICE INTENDANCE

LORS DES INSCRIPTIONS

OU

SOUS ENVELOPPE SEPARÉE SI RETOUR PAR COURRIER DU DOSSIER.

1 - A TOUTES LES FAMILLES

Tout élève qui souhaite prendre ses repas au restaurant scolaire peut s'inscrire en qualité de demi-pensionnaire **en adressant la fiche d'inscription ci-jointe : sinon** il ne vous sera pas possible de déjeuner le jour de la rentrée.

Important : Tout élève qui ne souhaite pas prendre ses repas au restaurant scolaire doit impérativement nous retourner la fiche inscription en cochant la case « Externe ».

Différents modes de paiement existent pour la restauration :

- **Par prélèvement automatique mensuel sur compte courant** (impossible sur les livrets d'épargne) : le montant prélevé le 5 du mois correspond aux repas consommés le mois précédent (exemple : le 5 octobre sera prélevé la somme correspondante aux repas consommés courant septembre).
- **Par espèces.**
- **Par chèque.**

Le prix du repas pour l'année scolaire actuelle est fixé **par le Conseil Régional de Bretagne** selon les tranches tarifaires (voir les plaquettes d'information diffusées par le Conseil Régional et tarifs présents sur le site du lycée), **inscription obligatoire pour déterminer votre tranche tarifaire sur le site bretagne.bzh/dansmonlycee.**

Au cours de l'année scolaire pour les élèves n'ayant pas choisi le prélèvement automatique

Les chèques ou espèces destinés à alimenter les cartes de self seront à remettre exclusivement au service intendance ouvert les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 17h30.

Tout au long de l'année, chaque élève devra veiller à ce qu'il y ait au minimum la valeur d'un repas sur sa carte **excepté pour ceux qui ont opté pour le prélèvement**. Lors du passage au self le solde disponible apparaît, **soyez donc vigilants**.

Important : En cas de difficultés financière, vous pouvez appeler le service infirmerie au **02 99 28 19 52**. Nous vous renseignerons en toute confidentialité sur les aides possibles (fonds sociaux, caisse de solidarité) et les conditions pour en bénéficier.

2 – AUX FAMILLES BENEFICIAIRES D'UNE BOURSE NATIONALE

Dès réception de la notification (courant octobre), les frais de restauration y seront directement déduits, **la restauration du mois de septembre** sera prélevée sur votre compte bancaire le 05/10/22.

3 - MODE D'ACCES AU RESTAURANT : CARTE MAGNETIQUE

- Une carte magnétique sera remise gratuitement en début d'année scolaire aux nouveaux entrants. Cette carte est personnelle et ne doit pas être prêtée ou donnée.
- Les élèves déjà inscrits au lycée l'année précédente en qualité de demi-pensionnaires devront impérativement se munir de la carte délivrée précédemment.
- En cas de perte ou dégradation :
Se procurer une nouvelle carte (4 €) au service intendance.



136 Bd de Vitre – CS 10637
35706 RENNES CEDEX 7
Tél : 02.99.28.19.00 - Intendance : 02.99.28.19.41

Année scolaire : 2022-2023

FICHE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION (LYCEENS)

A rapporter avec le dossier d'inscription le jour de votre inscription ou réinscription.

Ne pas imprimer les documents en recto-verso.

Choisir le mode de règlement en cochant la case concernée.

Nom et Prénom de l'élève :

Classe : (en septembre 2022)	☐ Seconde générale	☐ Seconde Abibac	☐ Seconde option CAV
	☐ Première générale	☐ Première Abibac	☐ Première spécialité CAV
	☐ Terminale générale	☐ Terminale Abibac	☐ Terminale spéc. CAV

* Adresse personnelle de l'élève durant l'année scolaire :

-
-

* Tel :

* Nom et Prénom du responsable légal (Paie les frais scolaires):

Tranche tarifaire : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6

Pour connaître votre tranche tarifaire il est nécessaire de vous connecter au site du Conseil Régional de Bretagne (bretagne.bzh/dansmonlycee).

Sans renseignement de cette tranche tarifaire vous vous verrez appliquer la tranche la plus élevée (6).

- Adresse

-

* Tel :

* Adresse mel :

☐ **Externe (ne souhaite pas bénéficier du service de restauration scolaire) :**

➤ JOINDRE et AGRAFER IMPERATIVEMENT
au bas de cette feuille un Relevé d'Identité Bancaire d'un compte courant (RIB) obligatoire.

☐ **Si vous optez pour le paiement par chèque :**

➤ JOINDRE et AGRAFER IMPERATIVEMENT
au bas de cette feuille un Relevé d'Identité Bancaire d'un compte courant (RIB) obligatoire,
et un chèque du montant coché ci-dessous, libellé à l'ordre de : Lycée Chateaubriand Rennes,
qui validera votre inscription (Inscrire obligatoirement le nom de l'élève et la classe au verso du chèque).

BON DE COMMANDE DE REPAS (Paiement par chèque uniquement)

☐ ___ repas à __, __ € = __, __ €

☐ **Si vous choisissez le prélèvement automatique :**

➤ JOINDRE et AGRAFER IMPERATIVEMENT
au bas de cette feuille un Relevé d'Identité Bancaire d'un compte courant (RIB) obligatoire.
Le mandat de prélèvement vous sera envoyé ultérieurement pour signature et sera à nous
retourner pour le 26 août 2022 dernier délai sauf si vous aviez déjà opté pour le prélèvement en
2021-2022.

☐ **Joindre impérativement le justificatif de la tranche tarifaire** (reçu par courriel après validation)

Nota : - Une carte magnétique sera remise gratuitement en début d'année scolaire aux nouveaux entrants. Cette carte est personnelle et ne doit pas être prêtée ou donnée.

- Tout au long de l'année, chaque élève devra veiller à ce qu'il y ait au minimum la valeur d'un repas sur sa carte excepté pour ceux qui ont opté pour le prélèvement. Lors du passage au self le solde disponible apparaît, soyez donc vigilants.

- Au cours de l'année scolaire pour les élèves n'ayant pas choisi le prélèvement automatique
Les chèques ou espèces destinés à alimenter les cartes de self seront à remettre exclusivement au service
intendance ouvert les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 17h30.



FICHE INFIRMERIE

Année scolaire : 2022-2023

Tél : 02-99-28-19-00

Ligne directe infirmerie : 02-99-28-19-52

Nom : _____

Prénom : _____

Classe : _____

Régime : _____

Date de naissance : _____

Adresse mail : _____

Portable : _____

Responsable légal

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Adresse de l'élève si différente des parents :

Code postal : _____

Ville : _____

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir l'un des responsables légaux par les moyens les plus rapides. Si ceux-ci sont injoignables, veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un nom et un numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Nom et prénom correspondant : _____

Tél correspondant : _____

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

L'étudiant a-t-il des allergies médicamenteuses, alimentaires, handicap, traitement à prendre, suivi par un spécialiste ou une structure (psychologue, psychiatre, CASSAJA...) ?

.....
.....
.....

L'étudiant bénéficie-t-il d'un :

- ☐ PAI : Projet d'Accueil Individualisé
- ☐ PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé
- ☐ Suivi MDPH en lien avec le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention de l'infirmière de l'établissement.

Merci de prévenir les infirmières lors de toute prise de traitement sur le temps scolaire ou à l'internat.



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM
AUX ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
D'ILLE-ET-VILAINE**

Je soussigné(e) M./Mme.....

Responsable légal de l'enfant :.....

Niveau de classe :.....

AUTORISE / N'AUTORISE PAS (1)

Le chef d'établissement ou son représentant de l'école / collège / lycée (1)

.....

à donner des comprimés d'iodure de potassium à notre fils / fille (1), interne / demi-pensionnaire (1) de l'établissement, **à la suite du déclenchement du dispositif « ORSEC-IODE » par le préfet d'Ille-et-Vilaine.**

Cette attestation sera conservée par l'établissement dans le dossier de mon enfant et renouvelée chaque année.

Fait à Le.....

Signature

(1) rayer la mention inutile



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Note d'information aux parents d'élèves
des établissements scolaires du 1er et du 2d degré**

**DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL « ORSEC-IODE »
DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM AUX ÉLÈVES**

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine a élaboré un dispositif départemental «**ORSEC IODE**» qui prévoit la distribution de comprimés d'iode à la population dans l'hypothèse où un nuage radioactif traverserait le département d'Ille-et-Vilaine.

Le département d'Ille-et-Vilaine ne dispose pas d'installation nucléaire sur son territoire. Néanmoins, il pourrait éventuellement être concerné par des rejets radioactifs provenant d'installations situées en France ou à l'étranger.

Ainsi, en cas d'accident majeur et en applications de consignes nationales, le Préfet peut décider d'activer le dispositif «**ORSEC IODE**». En Ille-et-Vilaine, il a été décidé d'associer étroitement les établissements scolaires à la mise en œuvre de ce dispositif, depuis la rentrée scolaire de 2013.

Quand et comment se met en place un dispositif ORSEC*-IODE ?

Ce dispositif, qui a été mis en place dès 1998, **prépare aux éventuelles situations d'urgence** en prévoyant des actions de nature à limiter les conséquences d'une émission de substances radioactives.

Ainsi, si des rejets radioactifs contiennent des iodes radioactifs (iode 131 et iodes à vie courte), la prise de comprimés d'iodure de potassium constitue une action complémentaire de protection des populations dans les zones susceptibles d'être contaminées par ce radionucléide. La prise de ces comprimés empêche en effet la concentration de l'iode radioactif par la thyroïde.

Les autres mesures pouvant être décidées par les autorités sont les suivantes : mise à l'abri, évacuation, restrictions de consommation d'eau et d'aliments, etc.

Lors de l'activation du dispositif « ORSEC IODE » par le Préfet, la population du département est appelée à récupérer les comprimés d'iode dans un lieu défini par le Maire qui est l'autorité chargée de la distribution des comprimés d'iodure de potassium.

* Le dispositif national «**ORSEC**» (**O**rganisation de la **R**éponse de **S**écurité **C**ivile) est un dispositif national qui définit une organisation des secours sous l'autorité du préfet, répartie entre différents services et adaptée à la nature et l'ampleur de l'événement. La Préfète de département veille à alerter la population, gère la crise et assure la mission de retour à la normale.

Le rôle des chefs d'établissement et des directeurs d'école :

En cas, et seulement en cas d'activation du dispositif par le Préfet, dans les établissements scolaires, chaque responsable d'établissement (directeur d'école, principal, proviseur) récupérera, dans le lieu prédéfini par la mairie, le stock nécessaire de comprimés pour ses élèves et procédera à leur distribution.

Pour être pleinement efficace, cette prise doit se situer juste avant ou peu de temps après l'inhalation de l'iode radioactif : son efficacité est maximale s'il est ingéré 1 heure avant l'exposition aux éléments radioactifs et au plus tard 8 heures après exposition.

Les comprimés seront distribués uniquement et immédiatement à la demande du représentant de l'État dans le département : le préfet.

Attention : cette distribution d'iode aux élèves par l'établissement scolaire ne pourra s'effectuer que si les parents ont signé une attestation parentale en début d'année scolaire.

Cette **attestation parentale** vous est donc remise afin d'autoriser ou non les chefs d'établissements et/ou directeurs d'école à dispenser ces comprimés aux élèves selon les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette autorisation sera conservée dans le dossier de l'élève et devra être renouvelée lors de chaque rentrée scolaire.

Posologie :

Une seule prise de comprimés est suffisante.

- pour les enfants de 1 mois à 3 ans : $\frac{1}{2}$ comprimé ;
- pour les enfants de 3 à 12 ans : 1 comprimé ;
- pour les enfants de plus de 12 ans, les adultes (y compris les femmes en enceintes) : 2 comprimés.

Les comprimés sont quadri-sécables. Ils sont à avaler ou à dissoudre dans de l'eau, du lait ou du jus de fruit.

Précaution médicale :

Les personnes ayant **une allergie connue à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde** doivent dès à présent prendre conseil auprès de leur médecin, sans attendre qu'une alerte soit donnée par les autorités.

En cas d'absorption de comprimés d'iode, qui se fera uniquement sur ordre du préfète, il sera recommandé aux personnes ayant un antécédent ou une pathologie de la thyroïde en cours de consulter un médecin aussitôt que possible après la prise du traitement par l'iodure de potassium.

Contre-indications :

Les contre-indications de cette prise de comprimé sont rares. Les parents dont l'enfant aurait une contre-indication spécifique à la prise de ce comprimé sont invités à ne pas signer l'autorisation.

GESTION DES INAPTITUDES EN EPS

Suite à un constat inquiétant quant aux tentatives d'évitement des séances d'EPS avec ou sans certificats médicaux, nous avons décidé avec l'équipe de direction, les CPE et les infirmières de revoir notre gestion des inaptitudes (dispenses) à partir de la rentrée 2022.

En conséquence voici les nouvelles dispositions à compter de septembre:

- Un certificat médical type, relayé par le rectorat, sera utilisé quel que soit le motif et la durée de l'inaptitude.

Il sera joint au dossier d'inscription ou disponible dès la rentrée auprès des professeurs d'EPS.

- Ce sont **UNIQUEMENT** les professeurs d'EPS qui recevront les dispenses apportées en main propre par les élèves.

Ce sera l'occasion d'étudier au cas par cas les possibilités d'adaptation des séances au regard de l'inaptitude.

Ces dernières années, plusieurs motifs de contre-indication à la pratique d'activités sportives ont été avancés par les élèves.

Afin de lutter contre la sédentarité de plus en plus importante nous tenterons de trouver des solutions, en accord avec les familles, pour que les élèves continuent de pratiquer tout en prenant en compte chaque situation.

Voici une liste non exhaustive de ces motifs qui reviennent régulièrement mais qui n'empêchent pas une pratique adaptée des activités proposées:

- Natation: cycle menstruel, allergie au chlore, asthme
- Escalade: vertige
- Athlétisme: asthme

- Nous vous rappelons que la présence en cours d'EPS est obligatoire y compris pour les élèves inaptes **sauf** si le professeur d'EPS autorise l'élève à s'absenter du cours.

- En accord avec l'équipe de direction, par souci d'équité, tous les élèves du Lycée seront évalués à la fin de chaque cycle, sous **forme pratique ou théorique** (pour ceux qui n'auraient pas eu un nombre de séances suffisant)

- Pronote sera le moyen **exclusif** de communication entre les élèves et les professeurs d'EPS afin d'avertir en cas d'absence ou d'inaptitude de "dernière minute" mais aussi pour diffuser des informations concernant l'EPS ou l'AS.

l'équipe EPS

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE A LA PRATIQUE DE L'EPS

Je soussigné, Docteur en médecine

Certifie avoir étudié la situation de l'élève (nom, prénom)

Né(e) le :/...../.....

Etablissement scolaire :

Je confirme :

- **Une inaptitude totale** (cocher la case)

☐ Année scolaire 20 .. / 20..

☐ Temporaire : Du Au

- **Une inaptitude partielle** (cocher la case)

☐ Année scolaire 20 .. / 20..

☐ Temporaire : Du Au

Liée à :

☐ Des types de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture ...)

☐ Des types d'effort (musculaire, cardiovasculaire, respiratoire ...)

☐ La capacité d'effort (intensité, durée ...)

☐ Des situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, milieu aquatique, conditions atmosphériques...)

J'atteste de la justification de (cocher la case)

☐ La dispense de participation aux épreuves d'EPS pour l'année scolaire 20.. / 20..

Entourez les activités proscrites :

- Basket

- Demi-fond

- Danse

- Badminton

- Natation / sauvetage

- Escalade

☐ Une évaluation adaptée, proposée et organisée par l'établissement

Cachet du médecin

Date:

Signature:

POUR ADHÉRER 2 SOLUTIONS :

PAR COURRIER

EN LIGNE

<https://www.fcpe-adhesion.fr/035/adhesion>

En renvoyant ce bulletin accompagné du règlement au conseil local du lycée FCPE départementale

FCPE 35 - CDPE d'Ille-et-Vilaine

Conseil Départemental des Parents d'Élèves

5, rue de Lorraine. 35000 RENNES

Vous souhaitez recevoir la newsletter de la FCPE ?

Cocher cette case : ☐

Avez-vous déjà adhéré les années précédentes ?

☐ OUI ☐ NON

Année scolaire 20 /20

Conseil local du lycée Chateaubriand, RENNES

Madame ☐ Monsieur ☐ NOM / PRÉNOM

Adresse

Code postal

Mobile

Téléphone

Courriel

Ville

NOM / PRÉNOM

Établissement

Commune de l'établissement

NOM / PRÉNOM

Établissement

Commune de l'établissement

NOM / PRÉNOM

Établissement

Commune de l'établissement

NOM / PRÉNOM

Établissement

Commune de l'établissement

Né(e) le

Classe

Né(e) le

Classe

Né(e) le

Classe

Né(e) le

Classe

☐ Adhésion annuelle

24€

☐ Je suis déjà adhérent

3€

Incluant La Revue des Parents, déduite 4€ si pas d'abonnement. Coût après déduction d'impôts : 16,40€ avec la Revue, 12,40€ sans la Revue.

Précisez lequel

☐ Adhésion annuelle réduite

19€

☐ Adhésion second parent adhérent

6€

☐ Don au CDPE

€

Total à régler

€

Date et signature

Date et signature



POUR ADHÉRER 2 SOLUTIONS :

PAR COURRIER

EN LIGNE

<https://www.fcpe-adhesion.fr/035/adhesion>

En renvoyant ce bulletin accompagné du règlement au conseil local du lycée FCPE départementale

FCPE 35 - CDPE d'Ille-et-Vilaine

Conseil Départemental des Parents d'Élèves

5, rue de Lorraine. 35000 RENNES

Vous souhaitez recevoir la newsletter de la FCPE ?

Cocher cette case : ☐

Avez-vous déjà adhéré les années précédentes ?

☐ OUI ☐ NON

Année scolaire 20 /20

Conseil local du lycée Chateaubriand, RENNES

Madame ☐ Monsieur ☐ NOM / PRÉNOM

Adresse

Code postal

Mobile

Téléphone

Courriel

Ville

NOM / PRÉNOM

Établissement

Commune de l'établissement

NOM / PRÉNOM

Établissement

Commune de l'établissement

NOM / PRÉNOM

Établissement

Commune de l'établissement

NOM / PRÉNOM

Établissement

Commune de l'établissement

Né(e) le

Classe

Né(e) le

Classe

Né(e) le

Classe

Né(e) le

Classe

☐ Adhésion annuelle

24€

☐ Je suis déjà adhérent

3€

Incluant La Revue des Parents, déduite 4€ si pas d'abonnement. Coût après déduction d'impôts : 16,40€ avec la Revue, 12,40€ sans la Revue.

Précisez lequel

☐ Adhésion annuelle réduite

19€

☐ Adhésion second parent adhérent

6€

☐ Don au CDPE

€

Total à régler

€

ASSOCIATION SOCIO-EDUCATIVE DES ELEVES ET DES ETUDIANTS DU LYCEE CHATEAUBRIAND



L'AS3E du lycée Chateaubriand a pour but d'améliorer et de dynamiser la vie des élèves et des étudiants au sein de l'établissement.

Son conseil d'administration est composé principalement d'élèves et étudiants volontaires. Leur dynamisme permet tous les ans la réalisation de nombreuses initiatives, et fait du lycée un lieu convivial où réussite scolaire rime avec créativité et vie démocratique Partenaire de la MJC du Grand Cordel, l'AS3E soutient le C.V.L..

**Pour financer l'ensemble de ses activités, l'AS3E ne peut compter que sur l'apport de vos cotisations.
La cotisation est de 14 € par élève ou étudiant.**

1. L'AS3E soutient, promeut et finance :

- Le journal du Lycée, le club théâtre, le club d'échecs, l'activité "arts à Chatô", le tournoi de foot des prépas, les activités musicales et la relaxation au Lycée et toute autre création d'activité à la demande des élèves ou des étudiants.

2. L'AS3E propose les services suivants à ses adhérents :

- **Remise de 20% à 27% sur les commandes de livres scolaires ou universitaires** (renseignements auprès de l'AS3E),
- **Photocopies gratuites** pour les rattrapages de cours en cas d'absences,
- **Subventions accordées** aux adhérents pour les voyages scolaires et les sorties pédagogiques,
- Service de photocopies, d'impressions à partir d'une clé USB et de reliures de documents (TPE, dossiers),
- Vente de timbres, de ramettes de papier...,
- Gestion des **photos de classe**,
- Commandes groupées à la demande des professeurs et des élèves (lunettes, calculatrices, sweats..),
- Achat et renouvellement de matériels (pianos, tables d'extérieur, instruments de musique),
- Prêt de **calculatrices et de blouses** en cas d'oubli (pour les DS, TD par exemple),
- Gestion la **cafétéria**, du foyer aux heures d'ouvertures, encadrement et responsabilisation des élèves,
- La **carte de l'AS3E** offre les mêmes avantages que la carte d'étudiant hors de l'établissement.

3. L'AS3E organise les événements suivants:

- Gestion du **Bal de prom'** des terminales et des étudiants de classes préparatoires,,
- Organisation du **concours de déguisement** au printemps,
- Bourse aux livres en partenariat avec l'association des parents d'élèves (commandes et distribution)
- Comptabilité et logistique pour l'organisation d'événements par les élèves et étudiants (soirée BCPST, actions en vue de financement de voyages...),
- Supervision des clubs d'activité (à la demande), théâtre, journal lycéen, arts à Chatô...

NOM : **PRÉNOM :**

CLASSE :

adhère à l'ASSOCIATION SOCIO-EDUCATIVE pour l'année scolaire 2022/23 et joint un chèque libellé à l'ordre de l'AS3E du Lycée Chateaubriand d'un montant de 14€. Vous pouvez aussi vous rendre sur le site www.as3echateaubriand.fr si vous souhaitez régler par carte bleue.

ADHÉSION ✂



LYCEE CHATEAUBRIAND RENNES

FONDS SOCIAL LYCEEN

Le fonds social lycéen est destiné à aider les élèves du second cycle qui rencontrent des difficultés financières liées à leur scolarité, qu'ils soient boursiers ou non.

Cette aide peut intervenir à tout moment de l'année scolaire.

MODALITES :

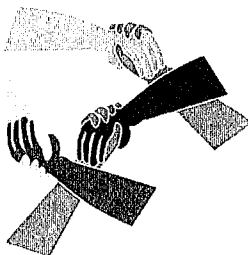
L'élève ou sa famille doit se faire connaître auprès des infirmières, ou des C.P.E ou de l'administration. Le dossier est instruit par les infirmières du lycée qui le présentent anonymement à la commission réunie par le Proviseur. Le Chef d'établissement décide de l'aide attribuée.

CAISSE DE SOLIDARITE

La caisse de solidarité permet d'aider des élèves en difficulté financière et de manifester la solidarité du lycée à l'occasion d'événements familiaux douloureux touchant les membres de la communauté scolaire.

La cotisation est volontaire. Si vous souhaitez apporter votre contribution, vous pouvez joindre un chèque d'un montant libre, à l'ordre du lycée Chateaubriand Rennes.

Ne pas oublier d'inscrire le nom, prénom et la classe de l'élève au verso du chèque.



Le Conseil pour la vie lycéenne

Le CVL est une instance représentative des lycéens composée de dix élèves titulaires et de dix suppléants. Chaque année des élections ont lieu pour renouveler la moitié de ses membres.

Nous œuvrons pour améliorer la vie des lycéens au sein de l'établissement mais aussi nous organisons des évènements tels que la semaine de l'expression, une journée de solidarité au bénéfice des enfants autistes.

Pour prendre connaissance de notre engagement et de notre projet, retrouvez-nous sur notre page FB « CVL chato ».

Votre équipe CVL

Association Sportive Lycée Chateaubriand

L'association sportive du lycée Chateaubriand propose aux élèves de participer à de multiples activités sous différentes formes, sur le temps du midi ou/et le mercredi après-midi (+ le soir pour les internes).

- Entraînements réguliers (de la découverte au renforcement, en passant par un complément de formation EPS...) avec participation éventuelle aux compétitions organisées par l'**Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)**
 - **Badminton**, (participation aux compétitions possible)
 - **Escalade**, (participation aux compétitions possible)
 - Handball,
 - Musculation,
 - Natation, Sauvetage
 - **Volley ball**, (participation aux compétitions possible)
 - Basket Ball.

- Evénements ponctuels (types "journées flash" avec l'UNSS) :
 - Journée "beach" à Dinard (activités de plage et nautiques) en septembre,
 - Cross en novembre et décembre,

Pour adhérer, il suffira, uniquement à la rentrée, de fournir un chèque de 20 € (tarif licence multisports UNSS) et de remplir une fiche d'inscription.

Les professeurs d'EPS.

